



N° 14138*02

DEMANDE DE CERTIFICAT PROFESSIONNEL INDIVIDUEL D'ÉLEVEUR DE POULET DE CHAIR SUITE AU SUIVI D'UNE FORMATION QUALIFIANTE

ARRÊTÉ DU 28 JUIN 2010 ÉTABLISSANT LES NORMES MINIMALES RELATIVES À LA PROTECTION DES POULETS DESTINÉS À LA PRODUCTION DE VIANDE

A renvoyer à la direction départementale en charge de la protection des populations du département où est localisé votre domicile

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : _____ ; Prénom : _____

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| ; Lieu de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| : Commune : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Fixe Mobile

Mél : _____

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) _____

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et la pièce jointe ;
- déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières années ;
- m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de tout changement d'information lié à la présente demande ;
- joins à la présente demande une copie de l'attestation de formation délivrée par un organisme dispensateur de formation habilité par le ministre en charge de l'agriculture.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Le certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair est :

accordé

refusé pour le motif suivant : _____

Votre demande doit être complétée par les éléments suivants : _____

Fait le : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature :

NB :

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Une copie du présent document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.